PS · PATRIMOINE ET FISC

Thomas Thévenoud

Secrétaire d'État au Commerce extérieur (9 jours, 2014) — affaire La « phobie administrative »

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Nommé au gouvernement alors qu'il ne déclarait ni ne payait ses impôts depuis plusieurs années. Il a invoqué une « phobie administrative ».

Où en est la justice

> Fraude fiscale : un an de prison avec sursis et trois ans d'inéligibilité, comme son épouse. Pourvoi rejeté.

Source

COUR D'APPEL DE PARIS, 31 JANVIER 2018 ; COUR DE CASSATION

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales